

Publication des activités :

L'AC2000 publie courant août une plaquette comportant les différentes activités proposées.

La plaquette 2020-2021 peut être téléchargée : [ICI](#)

3 étapes :

1) La carte d'adhésion OBLIGATOIRE

Activités

Écrit par Administrator

Elle serait de **16 €** par foyer pour la saison 2020 – 2021 (à définir à l'AG)

- Elle vous donne le **statut de membre** de l'Association AC 2000.

- Elle est nécessaire pour pratiquer une ou plusieurs activités proposées.

- **Elle vous permet de prendre part aux votes de l'assemblée générale de fin d'année.**

- Elle est **OBLIGATOIRE** pour effectuer **UNE SEANCE D'ESSAI** par activité (sauf activités particulières, voir plaquette) : **essai possible du 21 septembre au 03 octobre. La cotisation n'est pas obligatoire pour la séance d'essai.**

- **Elle est OBLIGATOIRE** pour utiliser les équipements de la cuisine.

- **Elle vous permet une remise commerciale dans les magasins Intersport (Ecole Valentin, Chalezeule, Besançon 20 rue Jouchoux).**

2) Choix des activités

Lors de la matinée d'inscription le samedi 12 septembre, la plupart des responsables des

Activités

Écrit par Administrator

activités seront présents pour vous fournir tous les renseignements utiles et répondre à vos questions.

Il est souhaitable de présenter un **certificat médical d'aptitude** mentionnant le sport pratiqué. Néanmoins, le certificat médical reste obligatoire pour certaines activités.

Pour les mineurs, une **autorisation parentale de soins est obligatoire avec certificat médical à l'inscription.**

3) Les règlements

Ils peuvent être effectués par chèques, espèces, chèques vacances, chèques sport (pas de monnaie rendue).

Pour les organismes sociaux, il est demandé aux adhérents d'acquitter le montant intégral des règlements lors de l'inscription.

Un règlement correspond à UNE ACTIVITE ANNUELLE : prévoir un chèque par personne et par activité. Le paiement fractionné est

possible (3 chèques maximum par activité).

Le règlement de la carte d'adhésion par foyer sera bien distinct du règlement des activités et non fractionné.

L'encaissement des chèques pour les activités pourra se faire tardivement à cause du nombre d'enregistrements en comptabilité.

Pour les inscriptions en cours d'année, la cotisation est divisible par 3 et peut être adaptée aux nombres de trimestres restants.

Les animateurs peuvent être :

- soit **bénévoles** pour les activités nécessitant ou pas un encadrement spécifique.

Activités

Écrit par Administrator

- soit **salariés** titulaires d'un diplôme reconnu par Jeunesse et Sports.

Concernant les activités animées par un(e) salarié(e), elles fonctionnent de mi-septembre 2020 à mi-juin 2021, hors vacances scolaires et sauf exception précisée en cours de saison.

Il n'y a pas de récupération de cours pendant les vacances scolaires : ils se feront à la mi-juin.

Concernant les activités animées par un(e) bénévole(e), désirant utiliser les locaux pendant les vacances scolaires : une autorisation préalable sera demandée à la municipalité par l'AC2000.

Les séances non assurées pour cause de jours fériés ne seront pas récupérées.

2 bonnes raisons pour venir le jour des inscriptions :

- D'une part, un nombre **minimum** de participants est nécessaire pour le bon fonctionnement de certaines activités.

- D'autre part, certaines activités ont un **nombre de participants limité**.

L'AC 2000 se réserve la possibilité dès la fin septembre de supprimer une activité dont le nombre de participants inscrits serait insuffisant

En cas d'annulation, les cotisations seraient alors remboursées au prorata du nombre de séances effectuées.

- **EN CAS DE FORCE MAJEURE** (mutation, maladie, etc. ...) un participant qui voudrait annuler son inscription pourra le faire : un remboursement se fera **au prorata des séances effectuées.**

- **Dans tous les cas le montant de la carte d'adhésion est acquis de manière définitive à l'association.**

- **Sur présentation d'un certificat médical, seule la date de remise à l'AC2000 de celui-ci sera prise en compte pour le remboursement des cours non effectués.**
Toute autre demande sera examinée par le conseil d'administration.

Les assurances

Dommmages aux adhérents

Pour les licenciés, l'assurance est comprise dans la licence fédérale.

Pour les autres adhérents, si la responsabilité de l'AC 2000 est engagée, les dommages corporels et matériels subis sont alors couverts au titre de l'assurance responsabilité civile souscrite par l'association.

Dommmages causés par les adhérents

Chaque adhérent doit souscrire un contrat responsabilité civile personnelle et/ou familiale (garantie en principe accordée par une police multirisque habitation).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre assureur habituel ou le nôtre : Groupama.

Elle est de **16 €** par foyer pour la saison 2019 - 2020

ü Elle vous donne le **statut de membre** de l'Association AC 2000.

ü Elle est nécessaire pour pratiquer une ou plusieurs activités proposées.

ü **Elle vous permet de prendre part à l'assemblée générale de fin d'année.**

ü Elle est nécessaire pour effectuer **UNE SEANCE D'ESSAI par activité (sauf activités particulières, voir plaquette) : essai possible du 16 au 28 septembre.**

Elle est obligatoire pour utiliser les équipements de la cuisine.